



www.unac.asso.fr

A TOUS PNC HOP! #57



29 Août 2016



QUESTIONS - REPONSES DP

→ **QUESTION #1 DPNC (ALL)** - Suite aux différentes grèves, plusieurs pnc ont vu leur dossier de réservation disparaître de gpnet sans aucune possibilité d'intervenir sur le billet (pas de modification possible ni de remboursement). Le site GPnet nous indique alors de nous tourner vers le service interline de HOP! Or, le service interline ne traite pas ces problèmes. Les sommes engagées sont importantes. Pouvez vous nous rappelez la procédure à effectuer pour avoir la garantie d'être remboursé? Et rappeler à ce service de traiter ces demandes?

RÉPONSE DIRECTION - La question a été transmise au service concerné.

→ **QUESTION #2 DRH (ALL)** - Quelles lésions sont toujours reconnues comme AT par l'entreprise, mais ne le sont pas par la CPAM, la sinusite pas exemple...

RÉPONSE DIRECTION - La qualification d'accident du travail est accordée par la sécurité sociale. L'employeur a l'obligation de faire la déclaration, mais n'a aucun pouvoir pour qualifier un accident d'accident de travail.

→ **QUESTION #3 DRH/DPNC (CRJ)** - Un PNC, atteint d'un cancer, suit un traitement de 18 mois, D'abord en AM puis en perte de licence temporaire. L'ancienneté n'est maintenue que sur 12 mois. Les traitements d'un cancer ou de toute autre maladie grave peuvent durer jusqu'à plusieurs années. Les DP UNAC PNC demandent donc que la limite de 12 mois d'ancienneté, lors d'une AM longue durée ou perte de licence temporaire, soit revue à la hausse jusqu'à 18 mois.

RÉPONSE DIRECTION - Cette question ne relève pas de la compétence des DP.

→ **QUESTION #4 DPNC/PRODUIT (ALL)** - Afin d'offrir le meilleur service aux clients HOP, l'uniformisation du produit HOP!AF est indispensable. Les DP UNAC PNC trouvent donc pertinent que le client puisse aussi bénéficier d'une couverture ou d'un oreiller sur un CRJ/ERJ/ATR.

RÉPONSE DIRECTION - Votre suggestion sera transmise au service concerné.

→ **QUESTION #5 DRH (CRJ)** - Convention PNC : Titre X « Emploi du senior ». Les DP UNAC PNC demandent combien d'entretiens ont été proposés depuis le 1 janvier 2016. Les DP UNAC PNC souhaitent également savoir qui suit les dossiers et si toutes les personnes concernées ont bénéficié des mesures de l'accord.

RÉPONSE DIRECTION - La convention CRJ dispose, Titre X, article X-2.1 Anticipation de l'évolution des carrières professionnelles, que : « A compter de son 45ème anniversaire, le PNC peut demander un entretien de carrière à la DRH sous le rythme maximum d'un entretien tous les 7 ans. » Aucun entretien n'a été demandé depuis le 1er janvier 2016. La DRH PN est en charge désormais du suivi des bénéficiaires de cet accord.

→ **LIRE LA SUITE...**

→ **QUESTION #6 DOV (CRJ)** - Convention PNC : Annexe IV «Temps forfaitaires-Temps ACARS», article 2, «Détermination des forfaits». Le calcul des forfaits intervient après 2 saisons d'exploitation d'une nouvelle desserte. Les DP UNAC PNC demandent l'application du texte conventionnel.

RÉPONSE DIRECTION - Nous allons identifier les nouvelles dessertes exploitées depuis plus de deux saisons programme et procéder au calcul des forfaits.

→ **QUESTION #7 DRH/DOV (CRJ)** - Convention PNC : Annexe II «Calendrier PNC». Les DP UNAC PNC constatent que la date de 15 juillet pour le «Report possible des jours d'activité» n'est pas respectée. Merci d'y remédier rapidement!

RÉPONSE DIRECTION - Si une demande n'a pas été prise en compte, merci à la personne intéressée de nous le faire savoir pour régularisation.

→ **QUESTION #8 DRH/DOV/DPNC (CRJ)** - Convention PNC : Annexe II «Calendrier PNC». Les DP UNAC PNC souhaitent connaître les acceptations, refus, propositions temps alternés, établis au 15 avril 2016 ainsi que les réponses aux propositions temps alternés, établies au 15 mai 2016.

RÉPONSE DIRECTION - Les éléments demandés seront communiqués dès que possible.

→ **QUESTION #9 DRH (CRJ)** - Convention PNC : Annexe VIII «Allocation de garde d'enfant». Les DP UNAC PNC demandent si l'allocation est maintenue en cas de perte de licence temporaire.

RÉPONSE DIRECTION - L'allocation est maintenue.

→ **QUESTION #10 DPNC/DRH/LOGISTIQUE (CRJ)** - Convention PNC : Annexe VI «Frais de logistique». Le port des chaussures personnelles est autorisé sous certaines conditions (cf: Manuel port d'uniforme). Les DP UNAC PNC souhaitent savoir à qui ou à quel service doivent être envoyées les factures pour le remboursement (100€/pair, 2 paires/ans).

RÉPONSE DIRECTION - Le service du support logistique à Nantes. Une adresse spécifique a été créée : fraispn@hop.fr

→ **QUESTION #11 LOGISTIQUE MEP (ALL)** - Lors du MEP de plusieurs PN sur un même vol, vol AF7417 du 29/07/16 par exemple, certains ont des billets C1, S1 ou des billets comme des passagers lambda. Les DP UNAC PNC demandent pourquoi ces différents billets entre les PN en MEP sur le même vol.

RÉPONSE DIRECTION - La logistique réserve les billets de MEP en fonction des places disponibles à la vente. Bien qu'il puisse exister des différences de classes tarifaires, la constitution du dossier reste identique. Pour information la période du 29 juillet était une période de grève AF. Beaucoup de MEP ont été modifiées.

→ **QUESTION #12 LOGISTIQUE PRESTATIONS PEQ (ALL)** - A Lyon, «Lyon Air Traiteur Servir» fournit avec les prestations PEQ la fiche «Fiches menus et allergènes équipages». Les DP UNAC PNC demandent pourquoi cela n'est pas fait par tous les prestataires et à toutes les escales où nous sommes chargés en prestation PEQ.

RÉPONSE DIRECTION - Ces fiches sont obligatoires et doivent être fournies avec les prestations PEQ à toutes les escales. Merci de nous préciser sur quelle escale ceci n'est pas respecté.

→ **QUESTION #13 DRH (ALL)** - Suite à un AT, reconnu par la CPAM, la perte de licence définitive d'un PNC est prononcée par le CEMPN. Les DP UNAC PNC demandent si le PNC doit attendre la décision du CMAC avant de passer les 2 visites médicales obligatoires de la médecine du travail.

RÉPONSE DIRECTION - Le CEMPN ne peut prononcer qu'une inaptitude temporaire. Une inaptitude sans date est une inaptitude temporaire. Seul le CMAC peut prononcer une inaptitude définitive. Quel que soit le cas la compagnie doit attendre la décision d'inaptitude définitive prononcée par le CMAC pour programmer les visites médicales du travail.

→ **QUESTION #14 DRH (ALL)** - Suite à un AT, non reconnu par la CPAM, la perte de licence définitive d'un PNC est prononcée par le CEMPN. Les DP UNAC PNC demandent si le PNC doit attendre la décision du CMAC avant de passer les 2 visites médicales obligatoires de la médecine du travail.

RÉPONSE DIRECTION - Cf réponse question 67.

→ **QUESTION #15 DRH (ALL)** - Suite à un AM, la perte de licence définitive d'un PNC est prononcée par le CEMPN. Les DP UNAC PNC demandent si le PNC doit attendre la décision du CMAC avant de passer les 2 visites médicales obligatoires de la médecine du travail.

RÉPONSE DIRECTION - Cf réponse question 67.

→ **QUESTION #16 DRH (ALL)** - Suite à un AT, reconnu par la CPAM, la perte de licence définitive d'un PNC est prononcée par le CEMPN. Les DP UNAC PNC demandent comment est rémunéré le PNC et pendant combien de temps.

RÉPONSE DIRECTION - La question doit être précisée. Le CEMPN ne peut prononcer qu'une inaptitude temporaire. Une inaptitude sans date est une inaptitude temporaire. La réponse dépend des conventions et des régimes de prévoyance.

→ **QUESTION #17 DRH DRH/PAIE (ALL)** - Suite à un AT, non reconnu par la CPAM, la perte de licence définitive d'un PNC est prononcée par le CEMPN. Les DP UNAC PNC demandent comment est rémunéré le PNC et pendant combien de temps.

RÉPONSE DIRECTION - Cf réponse question 71.

→ **QUESTION #18 DRH/PAIE (ALL)** - Suite à un AM, la perte de licence définitive d'un PNC est prononcée par le CEMPN. Les DP UNAC PNC demandent comment est rémunéré le PNC et pendant combien de temps.

RÉPONSE DIRECTION - Cf réponse question 71.

→ **QUESTION #19 DRH/PAIE (ALL)** - La perte de licence définitive d'un PNC est prononcée par le CEMPN. Les DP UNAC PNC demandent comment est rémunéré le PNC et pendant combien de temps.

RÉPONSE DIRECTION - Cf réponse question 71.

→ **QUESTION #20 LOGISTIQUE/CATERING (ALL)** - Lorsqu'un ATR effectue un vol du programme du secteur EMB ou un CRJ du secteur ATR, etc., le PNC ne peut pas vérifier l'emport catering des prestations PEQ. Les DP UNAC PNC demandent que l'ensemble des PNC HOP! puissent avoir accès au PHE des différents secteurs.

RÉPONSE DIRECTION - Le plan d'armement PEQ avec tous les secteurs est disponible sur les intranets respectifs de chaque secteur. En cas de régulation de programme, nous effectuons les ajustements des prestations PEQ auprès des traiteurs.

→ **QUESTION #21 DPNC (ALL)** - Un nouveau dossier de vol similaire aux PNT , pour les PNC est en cours d'élaboration. Pouvez-vous le confirmer ? Si oui que contiendra-il ? Et pourquoi ce nouveau support ?

RÉPONSE DIRECTION - Un DVL PNC est effectivement prévu dans le cadre du DVL unique. Ce DVL contiendra les éléments suivants :

- Page de garde avec le récapitulatif des vols de la rotation ;
- Déclaration générale ;
- Briefing sécurité PNC ;
- Briefing commercial ;
- Consignes de ligne ;
- Info terrains .

→ **QUESTION #22 DRH/MUTUELLE (CRJ/ALL)** - Un PNC doit subir 2 interventions chirurgicales dentaires. La première en novembre 2016, la deuxième début 2017. La réponse de la mutuelle, suite à l'envoi des devis pour le montant de la prise en charge, était : « nous ne pouvons prendre en charge des prestations au delà du 31 décembre 2016 car vous ne serez plus couvert par notre mutuelle ». Les DP UNAC PNC demandent d'informer l'ensemble des salariés rapidement pour que le changement de la mutuelle au 1 janvier 2017 se passe sans problème.

RÉPONSE DIRECTION - Une réunion de négociation sur le sujet des Frais de santé se tiendra le 9 septembre prochain pour la négociation d'un accord de substitution.

→ **QUESTION #23 LOGISTIQUE/MEP (ALL)** - Les DP UNAC PNC demandent comment est-il possible de mettre en place un équipage en train entre Marseille et Paris sans place attribuée, un jour de grand départ/retour de vacances. C'était aussi le cas le 30 juillet dernier.

RÉPONSE DIRECTION - Cette pratique n'est pas possible en planification. En régulation, cette pratique peut arriver soit par erreur de l'agent soit par demande du navigant ne voulant pas attendre le train suivant.

→ **QUESTION #24 DPNC/CEMPN** - Des PN ont été programmés pour leur visite CEMPN, arrivés le jour J sur place, les PN n'étaient pas attendus pour leur visite médicale ce jour là. Les DP UNAC PNC demandent une explication. En outre, les DP UNAC PNC souhaitent savoir, suite à la mauvaise prise de rendez-vous auprès de la CEMPN par HOP, que comptez vous faire pour la C/C qui ne peut plus voler car elle n'a pas l'aptitude CEMPN.

RÉPONSE DIRECTION - Ce rendez-vous avait été posé en planning avant la reprise de l'activité CEMPN par la nouvelle équipe, au moment de la reprise il y a eu perte du fil d'information et le rendez-vous a été considéré comme pris lors du pointage des rapports. Il s'agit donc d'une erreur liée à la transition entre services. Le RDV a pu être reprogrammé.

→ **QUESTION #25 DPNC/PLAN D'ARMEMENT CABINE (CRJ)** - Les bébés sont la plupart du temps placés en zone arrière de la cabine. Les DP UNAC PNC demandent de changer le plan d'armement des CRJ. En effet, placer 5 gilets et ceintures INF à l'arrière et 5 à l'avant de la cabine, facilitera le travail du PNC et C/C.

RÉPONSE DIRECTION - Cette question pourrait faire l'objet d'une étude.

→ **QUESTION #26 LOGISTIQUE CATERING (ALL)** - Les sacs poubelle console blanc posent des réels problèmes. Le collage des sacs à la barre, avec laquelle nous accrochons le sac au VBA, est de mauvaise qualité. Lors du service en cabine quand la poubelle commence à se remplir, elle se décroche et tombe dans l'allée. Les DP UNAC PNC demandent une intervention auprès du fournisseur.

RÉPONSE DIRECTION - La question est transmise au service concerné

→ **LIRE LA SUITE...**

→ **QUESTION #27 DRH (ALL)** - une liste d'ancienneté commune aux trois ex BU a-t-elle été mise en place?

RÉPONSE DIRECTION - A ce stade, il n'y a pas de liste ancienneté PNC Compagnie HOP! en tant que telle. Le travail de compilation n'a pas encore été réalisé.

→ **QUESTION #28 DOV (ALL)** - Les DP UNAC PNC demandent à connaître les temps minimum de demi-tour pour tous les types d'avions de notre flotte et qu'un rappel soit fait auprès de tous les services concernés, afin que ces temps minimum des demi-tour soient respectés.

RÉPONSE DIRECTION - Tableau des TTM (un rappel sera fait aux services) :

	CDG	ORY	AMS	LYS	Autres escales
CRK	35	35	35	40	35
E90	35	35	35	40	35
CR7	30	30	30	35	30
E70	35	30	30	35	30
AT7	35	35	30	35	30
CRJ	25	25	25	30	25
ER4	25	25	25	30	25
AT5	30	30	25	30	25

→ **QUESTION #29 DPNC/EVACUATION (CRK)** - Lors d'une évacuation, le PNC doit emporter avec lui , lampe torche, mégaphone, trousse de premier secours et la balise ELT. Il est évident que ce n'est pas évident de porter tous ces équipements seuls, sans que ça pose des difficultés d'évacuer au plus vite et sans gêner. Les DP UNAC PNC demandent s'il est possible que les PNT se chargent de l'emport de la balise ELT.

RÉPONSE DIRECTION - Il n'est pas prévu que les PNT gèrent les éléments de sécurité de la cabine.

→ **QUESTION #30 ELABORATION-PLANNING (EMB)** - 3/3 CDG-OSL puis découché GOT. Le lendemain retour CDG puis près de 3 heures de stand by puis un A/R PUF. La rotation commence à 12h45 et se termine le lendemain à 16h10. Sans instances syndicales, au moment de la fusion, les DP UNAC ont le sentiment que certaines rotations qui n'auraient jamais du voir le jour sont tout de même passées. La production va-t-elle encore longtemps greer ce type de rotation qui entraîne fatigue excessive et débarquement des PNC, sans parler de la sécurité des vols ?

RÉPONSE DIRECTION - Un rappel a été fait pour que des stand-by après nuit courte ne soient plus programmés sur le secteur EMB à CDG conformément aux engagements faits en commission de rotations.

→ **QUESTION #31 DPNC (ALL)** - Lors de la première séance, à de multiples questions, la direction nous a répondu HPDP (hors périmètre DP). Ceci concernait des données qui, pourtant étaient accessibles dans les ex-BU avant la fusion. Le périmètre et le cadre des DP ont-ils changé avec la fusion ? Pourquoi n'avons-nous plus accès à des données qui nous ont été ouvertes auparavant ?

RÉPONSE DIRECTION - Nous sommes dans une logique d'harmonisation. Certaines dérives ont pu s'installer. Le cadre juridique des DP n'a pas changé certaines réponses ont pu être données hors cadre.

→ **QUESTION #32 LOGISTIQUE (EMB)** - Les DP UNAC PNC souhaitent savoir où en est l'appel d'offre pour un changement d'hôtel sur la plateforme de CDG. Dans l'éventualité d'un changement d'hôtel pour les day use à CDG (oceania) peut-on garantir un service de navette ponctuel pour les PN en Mep et en fonction ? L'opportunité d'avoir le choix entre deux ou trois hôtels sur CDG est-elle possible ? Le PN se verra-t-il attribuer un hôtel préférentiel qui sera automatiquement réservé lorsqu'il fera la demande. Beaucoup de PN du secteur ont fait part de leur souhait d'être logés dans un hôtel dans le secteur de Roissy pôle gare RER (accès facilité par le CDG VAL) Ceci est-il envisageable ?

RÉPONSE DIRECTION - L'hôtel OCEANIA reste pour l'instant l'hôtel en vigueur à CDG pour les activités vol, les négociations avec d'autres hôtels n'ont pas été relancées à ce jour. Il n'est pas aujourd'hui envisageable de laisser le choix des hôtels à la demande, nous n'avons pas les moyens informatiques et humains pour mettre en œuvre un tel principe.

→ **QUESTION #33 BOURSE DES VOLS NON COUVERTS (EMB)** - Cette bourse devait être mise à disposition du PN au cours du second semestre 2014, qu'en est-il de son élaboration ?

RÉPONSE DIRECTION - Depuis cette date des priorités sont toujours venues repousser la mise en développement de cet outil. Le projet doit donc être réétudié.

→ **QUESTION #34 GP (ALL)** - Les DP UNAC souhaitent connaître les règles d'accès à bord (priorité) sur les vols HOP effectués par AF.

RÉPONSE DIRECTION - La question a été transmise au service concerné.

→ **QUESTION #35 PROGRAMMATION (EMB)** - Lors de la dernière commission des rotations, ont été classées comme C1 briques lourdes les 3/3 découchés EDI et OSL. Dernièrement un équipage a été programmé non pas sur un 3/3 mais un 5/3 EDI (KGS ET PIT) puis un autre avec un A/R Bastia (1h50 de vol) après le retour de nuit courte OSL (LAT). Ainsi la programmation de vols saisonniers vient alourdir des vols déjà difficiles. De même l'article IV-2-1-1 repos périodique stipule que les services de programmation fixent comme objectif :

1- de limiter le nombre de jours d'engagement consécutifs à 5

2- de limiter l'encadrement des OFF

Hors il y a une recrudescence des 6 ON et des OFF ISOLE et ON ISOLE. Les DP UNAC PNC souhaitent que les règles de programmation soient respectées et qu'un rappel soit fait au service concerné.

RÉPONSE DIRECTION - Cette lourdeur des plannings PNC est directement liée aux tensions d'effectifs actuelles sur le secteur. Des recrutements sont actuellement en cours pour permettre de diminuer ces engagements de 6 jours consécutifs.

→ **QUESTION #36 SÛRETÉ (ALL)** - A LYS les PN ne peuvent pas passer le PIF hors format, en civil, la carte d'embarquement est demandée et quand cette dernière est en version numérique, les agents doivent vérifier que l'on est en C1, hors ceci n'est pas identifié sur la carte d'embarquement. D'où l'obligation de retourner au PIF principal. Les DP UNAC PNC souhaitent connaître la procédure établie par le PIF à Lys?

RÉPONSE DIRECTION - Pour passer le PIF en civil à LYS, le PN doit être muni de son CMC, d'une pièce d'identité et de sa carte d'embarquement en version papier. Il est possible de la retirer sur les bornes en zone publique si le PN s'est préenregistré par internet. Le document internet ne permet pas de visualiser la mention « C1 » et le personnel du PIF ne dispose pas de lecteur électronique du code barre ce qui explique la nécessité de se munir d'une version papier.

→ **QUESTION #37 SÛRETÉ BIS (ALL)** - A CDG de nombreux problèmes sont relatés quant au pif personnel du 2F. La procédure change selon les agents. Une fois l'accord est donné pour passer en civil, puis la semaine suivante l'accès est refusé. Pouvons-nous connaître la procédure en vigueur sur le LONG TERME et que les agents de sûreté en soit informé.

RÉPONSE DIRECTION - La dernière demande d'intervention sur le sujet faite à la Direction Sûreté d'ADP date du 19/08/2016. La réponse d'ADP est la suivante : « Je vous confirme que l'accès au niveau du PIF latéral ouest du 2F n'est autorisé que pour les PN en uniforme. Les PN en civil passent par les PIF centraux du 2F. Les diverses problématiques rencontrées jusqu'alors pour passer ce PIF nous ont conduit à établir une règle commune en collaboration avec AF afin d'éviter tout conflit. Cette décision prise date de début juillet 2016. Notre prestataire de sûreté BRINKS est informé de ce process ».

→ **QUESTION #38 REGULATION (ALL)** - Concernant les changements de plannings, les méthodes pour d'informer les PNC n'est jamais la même, soit un SMS, soit un appel téléphonique, soit un mail. Est-il possible d'harmoniser la procédure ?

RÉPONSE DIRECTION - Les changements de planning ne sont jamais notifiés par mail sauf si le PN n'est pas en activité et qu'il n'a pas de contact téléphonique. Le mode de communication dépend du timing dans le quel la régulation est faite :

- Lorsque la modification de planning est faite dans un délai de 0 à 48h, un SMS est envoyé automatiquement au PN par l'outil SABRE pour l'informer. Cette information par SMS est doublée d'un appel téléphonique si le PN est en activité.

- Lorsque la modification de planning est faite dans un délai de 48h à 7 jours, un SMS est envoyé automatiquement à 18h au PN par l'outil SABRE. Un seul envoi sera effectué par jour. Dans tous les cas, le PN sera contacté par téléphone par la régulation ou la reprogrammation pour son changement de planning, sauf si bien entendu, il a validé lui-même son planning dans le crew web portal.

→ **QUESTION #39 DRH(ALL)** - Une liste d'ancienneté commune aux trois ex BU a-t-elle déjà été mise en place?

RÉPONSE DIRECTION - A ce stade, il n'y a pas de liste ancienneté PNC Compagnie HOP! en tant que telle. Le travail de compilation n'a pas encore été réalisé.

→ **QUESTION #40 ELABORATION PLANNING (EMB)** - 3/3 CDG-OSL puis découché GOT. Le lendemain retour CDG puis près de 3 heures de stand by pour finir sur un Aller retour PUF. La rotation commence à 12h45 et se termine le lendemain à 16h10. Sans instances syndicales, au moment de la fusion, les DP UNAC PNC ont le sentiment que certaines rotations quin'auraient jamais du voir le jour sont tout de même passées. La production va-t-elle encore longtemps monter ce type de rotation qui entraîne fatigue excessive et débarquement des PNC, sans parler de la sécurité des vols?

RÉPONSE DIRECTION - Un rappel a été fait pour que des stand-by après nuit courte ne soient plus programmés sur le secteur EMB à CDG conformément aux engagements faits en commission de rotations.

→ **LIRE LA SUITE...**

→ **QUESTION #41 DP (ALL)** - lors de la première séance, a de multiples questions, la direction nous a répondu HPDP (hors périmètre DP). Ceci concernait des données qui, pourtant était tout à fait accessibles dans les ex-BU avant la fusion. Le périmètre et le cadre des DP ont il changé avec la fusion ? Pourquoi n'avons nous plus accès à des données qui nous ont été ouvertes pendant des années?

RÉPONSE DIRECTION - Nous sommes dans une logique d'harmonisation. Certaines dérives ont pu s'installer. Le cadre juridique des DP n'a pas changé certaines réponses ont pu être données hors cadre.

→ **QUESTION #42 DP (ALL)** - Les DP UNAC HOP souhaitent connaître les coordonnées de l'inspection du travail .

RÉPONSE DIRECTION - L'Inspecteur du travail compétent pour HOP! est celui du siège social (Rungis), à savoir : **Madame Catherine BOUGIE, Inspecteur du Travail, Directrice Adjointe du travail, Responsable d'Unité de contrôle (Unité de Contrôle Aéroportuaire UC2)**

Tel : 01 49 56 28 38

DIRECCTE d'Ile de France – Unité Départementale du Val de Marne

Immeuble « le Pascal » - Bâtiment B

Avenue du Général de Gaulle - CS 90043

94046 CRETEIL Cedex

→ **QUESTION #43 SERVICE EN VOL (EMB)** - Sur les vols AF opérés par HOP à CDG , sur les vols France mono cabine sont mis à bord des bonbons Hop. Hors ils ne font pas partie du service, serait-il possible de les retirer du chargement ou simplement de les placer sous les sacs pour débarrasser lors du grèvement des trolleys afin d'éviter des manipulations supplémentaires?

RÉPONSE DIRECTION - La proposition sera transmise au service concerné.

→ **QUESTION #44 RÉGULATION(EMB)** - Une PNC avait comme planning initial :

J1: A/R FRA

J2:JD

J3:JD

Après modification de planning le jour1 la PNC se voit attribuée la réserve soir déclenchée (A/R NCE). Après 21h la PNC est déclenchée avec son accord sur les jours 2 et 3 (3/3), avec prime d'incitation pour le J2. (elle a d'un appeler 3 fois pour qu'on lui la donne). Hors après la première modification de planning la PNC aurait dû être OFF le J3, n'a-t-elle donc pas droit à une deuxième prime?

RÉPONSE DIRECTION - Compte-tenu du cas spécifique décrit, la prime est en effet due sur le J3.

→ **VOUS AVEZ UNE QUESTION DP À POSER ?**

LA PROCHAINE RÉUNION DP AURA LIEU LE 8 SEPTEMBRE...

CONTACTEZ VOS DP UNAC HOP! PNC



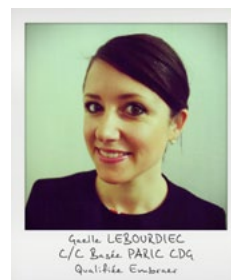
→ 06 73 39 74 31
christelle@unachop.com



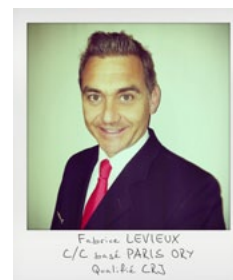
→ 06 21 52 33 04
jenny@unachop.com



→ 06 58 63 03 69
robertus@unachop.com



→ 06 65 92 80 90
gaëlle@unachop.com



→ 06 11 70 58 99
fabrice@unachop.com